

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14 L'an deux mille vingt trois

présents : 12 Le 12 juin

votants : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire
Date de la convocation du conseil : 8 juin 2023
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON
PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.
EXCUSEES: Françoise JOUVE.
Anaïs SARDAN a donné procuration à Martine CONSTANT.

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
-AUVENT BRISE SOLEIL
ECOLE MATERNELLE

Madame La Maire présente au conseil municipal le nouveau devis reçu de l'entreprise RHODDE pour la fabrication et la pose d'un auvent brise soleil sur l'entrée principale de l'école maternelle.
Il s'élève à 6 898,10 € HT et 8 277,72 € TTC
Elle propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (F.E.C)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte ce devis.
- Sollicite une subvention au titre du Fonds d'investissement des communes au taux de 25%
- Approuve le plan de financement.
- Charge Mme La Maire d'établir les démarches et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN
Le 13 juin 2023

Reçu en Sous-Préfecture
Le 14.06.2023
Publié ou notifié le 15.06.2023

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

